

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 28 novembre 2024

Nombre de membres
au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la
délibération : 19

Date de convocation :
22 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Sébastien MAGNIER, Eric GLENAT, Stéphanie BESSET, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Yann GUELY et Orlane FANGET.

Absents :

Monsieur Damien VINCIGUERRA donnant pouvoir à Monsieur Florian GRENIER, Madame Laëtitia SERPAGGI, Monsieur Frank PRESUMEY donnant pouvoir à Monsieur Eric GLENAT, Madame Clotilde BERTHIER, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER, Madame Julie LADRET et Monsieur Xavier HEDOU.

Monsieur Alain FERNANDEZ est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-7.10-193

Exonération du paiement de la redevance d'occupation du domaine public au titre de l'année 2025 pour les commerçants et artisans impactés par les travaux de requalification urbaine et paysagère de la place Docteur Valois, de la rue Général de Gaulle et des rues adjacentes

Madame la Première adjointe, en charge de l'économie rappelle :

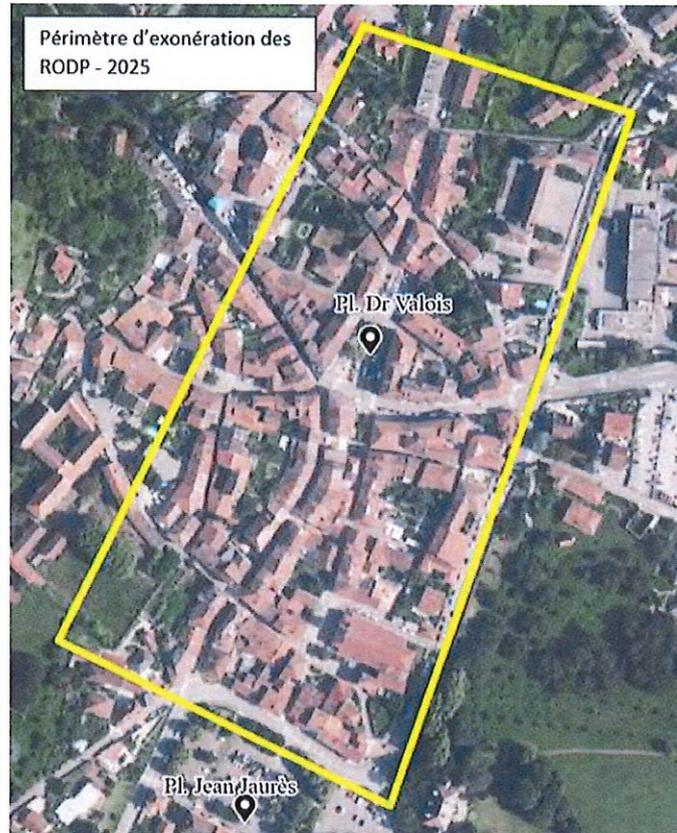
Dans le cadre de la convention Petites Villes de Demain, la Commune s'est engagée dans une requalification du centre-ville.

Les travaux de requalification de la place Docteur Valois, de la rue Général de Gaulle et des rues adjacentes débiteront en 2025.

Afin d'accompagner les commerces les plus impactés par ces travaux, la Commune a décidé d'exonérer le paiement de la redevance de la taxe d'occupation du domaine public pour certains secteurs de la ville.

Le périmètre concerné (voir plan ci-après) est situé :

- du n° 11 boulevard Michel Perret,
- rue de Parménie,
- place Docteur Valois,
- rue Général de Gaulle,
- rue de la République,
- avenue Pierre Bérégovoy
- jusqu'à la place Jean Jaurès, coté avenue du Vercors.



L'exonération portera :

- Sur les auvents, stores et enseignes,
- Sur les terrasses découvertes ou aménagées ainsi que les étalages mobiles, et les porte-menus posés au sol.

La Commission économie réunie le 19 novembre 2024 a émis un avis favorable pour l'année 2025.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** l'exonération du paiement de la redevance d'occupation du domaine public, pour l'année 2025, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, pour les acteurs économiques impactés par les travaux de requalification urbaine et paysagère de la place Docteur Valois, de la rue Général de Gaulle et des rues adjacentes dans le périmètre défini ci-dessus.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 2 décembre 2024
Le Maire

